

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00646

Numéro SIREN : 801 439 779

Nom ou dénomination : CEGA

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 9054

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2022

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	655	655			254	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 944	1 644	1 300	0,09	646	0,05
Autres immobilisations corporelles	115 321	68 323	46 998	3,15	56 683	4,40
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	260		260	0,02	260	0,02
TOTAL (I)	119 181	70 622	48 559	3,25	57 844	4,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	6 486		6 486	0,43	3 444	0,27
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	132 935		132 935	8,90	114 384	8,89
Avances & acomptes versés sur commandes	10 811		10 811	0,72	600	0,05
Clients et comptes rattachés	103 370	2 458	100 913	6,76	78 776	6,12
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	15 252		15 252	1,02	11 602	0,90
. Personnel	229		229	0,02		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 474		17 474	1,17	20 414	1,59
. Autres	33 662		33 662	2,25	35 668	2,77
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	50 150		50 150	3,36	50 150	3,90
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 077 151		1 077 151	72,12	914 336	71,03
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 447 520	2 458	1 445 062	96,75	1 229 375	95,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 566 700	73 080	1 493 621	100,00	1 287 218	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2022

PASSIF

Exercice clos le
30/09/2018
(12 mois)Exercice précédent
30/09/2017
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

10 000

0,67

10 000

0,78

1 000

0,07

1 000

0,08

865 345

57,94

622 624

48,37

165 440

11,08

242 720

18,86

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I)

1 041 785

69,75

876 345

68,08

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

3 939

0,26

11 669

0,91

2 164

0,14

2 400

0,16

2 000

0,16

1 811

0,12

985

0,08

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

318 969

21,36

194 248

15,09

49 946

3,34

53 874

4,19

52 781

3,53

107 992

8,39

3 792

0,25

17 456

1,36

7 203

0,48

13 578

1,05

8 831

0,59

9 073

0,70

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL(IV)

451 836

30,25

410 874

31,92

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

1 493 621

100,00

1 287 218

100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2022

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	11 106 471		11 106 471	95,79	10 230 117	95,44	876 354	8,57		
Production vendue biens	409 855		409 855	3,53	406 115	3,79	3 740	0,92		
Production vendue services	78 649		78 649	0,68	82 745	0,77	-4 096	-4,94		
Chiffres d'Affaires Nets	11 594 975		11 594 975	100,00	10 718 977	100,00	875 998	8,17		

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation	281	0,00			281	N/S		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	4 404	0,04			5 269	0,05	-865	-16,41
Autres produits	5 732	0,05			15 977	0,15	-10 245	-64,11
Total des produits d'exploitation (I)	11 605 393	100,09			10 740 223	100,20	865 170	8,06
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	9 797 541	84,50			8 843 587	82,50	953 954	10,79
Variation de stock (marchandises)	-18 550	-0,15			47 759	0,45	-66 309	-138,83
Achats de matières premières et autres approvisionnements	157 434	1,36			182 271	1,70	-24 837	-13,62
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-3 041	-0,02			577	0,01	-3 618	-627,03
Autres achats et charges externes	437 538	3,77			405 771	3,79	31 767	7,83
Impôts, taxes et versements assimilés	43 074	0,37			39 261	0,37	3 813	9,71
Salaires et traitements	722 563	6,23			666 589	6,22	55 974	8,40
Charges sociales	139 885	1,21			183 815	1,71	-43 930	-23,89
Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 484	0,15			24 359	0,23	-6 875	-28,21
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	8 244	0,07			14 895	0,14	-6 651	-44,64
Total des charges d'exploitation (II)	11 302 170	97,47			10 408 885	97,11	893 285	8,58
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	303 223	2,62			331 338	3,09	-28 115	-8,48
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés	2 582	0,02			2 741	0,03	-159	-5,79
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change	2	0,00			1	0,00	1	100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)	2 583	0,02			2 742	0,03	-159	-5,79
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées	1 384	0,01			412	0,00	972	235,92
Différences négatives de change	2	0,00			2	0,00		0,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	1 386	0,01			414	0,00	972	234,78
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 198	0,01			2 328	0,02	-1 130	-48,53
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	304 420	2,63			333 666	3,11	-29 246	-8,76

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 384	0,05	21 813	0,20	-16 429	-75,31
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	5 384	0,05	21 813	0,20	-16 429	-75,31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 174	0,61	12 203	0,11	58 971	483,25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	71 174	0,61	12 203	0,11	58 971	483,25
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-65 790	-0,56	9 611	0,09	-75 401	-784,52
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	73 190	0,63	100 556	0,94	-27 366	-27,20
Total des Produits (I+III+V+VII)	11 613 360	100,16	10 764 778	100,43	848 582	7,88
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 447 920	98,73	10 522 058	98,16	925 862	8,80
RÉSULTAT NET	165 440	1,43	242 720	2,26	-77 280	-31,83
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

CEGA

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Impasse du Tamarinier

Morne Lavaleur

97270 SAINT-ESPRIT

R.C.S : Fort de France

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 30/09/2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **11 106 471** Euros contre **10 230 117** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de marchandises

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **11 302 170** Euros pour l'exercice, contre **10 408 885** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats de marchandises 9 778 991 Euros contre **8 891 346** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 523 181** Euros au 30/09/2018 contre **1 517 538** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **43 074** Euros au 30/09/2018 contre **39 261** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **722 563** Euros au 30/09/2018 contre **666 589** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **139 885** Euros au 30/09/2018 et **183 815** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 17 484 Euros au 30/09/2018 contre 24 359 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **1 198** Euros, contre **2 328** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-65 790** Euros au 30/09/2018, contre **-9 611** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 165 440 Euros contre un bénéfice de **242 420** Euros au titre du précédent exercice.



Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur les évolutions et les perspectives d'avenir.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

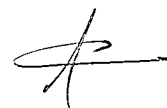
- Les valeurs immobilisées brutes sont de 119 181 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 70 222 Euros, soit un montant net de **48 559** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **57 844** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **139 421** Euros, contre 117 828 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 305 641** Euros, contre **1 111 547** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 041 785** Euros, contre **876 345** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **0** Euros contre **0** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **11 605 393** Euros au 30/09/2018, contre 10 740 223 Euros pour l'exercice précédent.



Le résultat d'exploitation s'établit à **303 223** Euros, contre **331 338** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/09/2018** fait ressortir **un bénéfice de 165 440** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **876 345** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **165 440** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 165 440 Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) :

Le gérant prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

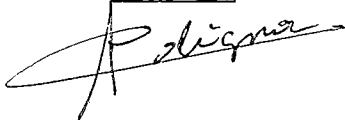
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT ESPRIT
Le 01/03/2018

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Lignier', is written over a horizontal line.

CEGA

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Impasse du Tamarinier

Morne Lavaleur

97270 SAINT ESPRIT

R.C.S : Fort de France

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2019**

Le 31/03/2019,
à 15h,

Monsieur Alain Mathurin CADIGNAN, détenant 100 parts sociales,
associés de la société **CEGA**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation
de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des
associés représentés.

Préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le
capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et
réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par
lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).



Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 165 440 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 165 440 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **876 345 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **165 440 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **165 440 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 165 440 Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

Sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) :

Le gérant prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3



Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

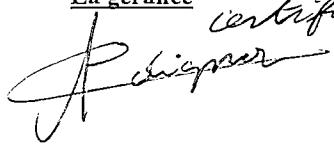
Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance *certifié conforme à l'original*


CEGA

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Impasse Tamarinier Morne Lavaleur

97270 Saint Esprit

R.C.S : FORT DE FRANCE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31/03/19

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 165 440 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018 faisant ressortir un bénéfice de 165 440 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 865 345 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 165 440Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 165 440 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 165 440 Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La gérance

 certifie conforme à l'original